



Regroupement familiale sur place

Par **FRE1978_old**, le **13/08/2007** à **15:00**

Bonjour,

Ma femme a une carte séjour étudiant qui arrive à expiration le 15 Novembre 2007, j'ai déposé un dossier de regroupement familiale sur place depuis le 19/04/2007. Quand j'ai appeler la préfecture du 95 ils m'ont dis que le délais peut être entre 8 et 10 mois (vu le retard qui ils ont). Mon problème c'est que ma femme est enceinte sa carte séjour étudiante se termine le 15/11/2007.

C'est quoi la solution à votre avis, j'arrives plus à dormir à cause de ce problème,

Merci d'avance de vos réponse je vous souhaite une vie vraiment tranquille avec vos familles.

Merci Beaucoup

Par **fifa_old**, le **17/09/2007** à **14:40**

Bonjour,

En novembre 2006 je me suis trouvée dans la même situation que votre épouse, j'ai été à la préfecture et il m'ont proposé un titre de séjour "visiteur" en attendant que mon mari dépose la demande de regroupement familial sur place (qu'ils appellent eux "admission au séjour"). Normalement ça devrait marcher.

Si vous avez besoin de plus de détails, vous pouvez me laisser un message.

Bon courage